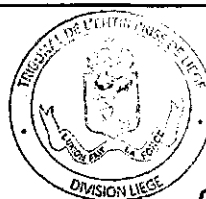


**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



22002545



28 DEC. 2021

Greffe

N° d'entreprise : **0757 827 742**

Nom

(en entier) : **Primo Installation Services**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Rue de Louveigné 94-96, B-4140 Sprimont**

Objet de l'acte : Nomination de l'administrateur délégué, octroi d'une procuration spéciale

Extrait du procès-verbal des résolutions écrites et unanimes prises par les administrateurs du 14 octobre 2021

(...)

1) Nomination de Pecuniae SRL, avec représentant permanent Frédéric De Gucht en tant qu'administrateur délégué de la Société

Les administrateurs décident à l'unanimité de nommer Pecuniae SRL, avec représentant permanent Frédéric Van Gucht, dont le siège social est situé à Arduinkaai 22, 1000 Bruxelles, en tant qu'administrateur délégué de la Société.

2) Octroi d'une procuration spéciale à PaWoR SRL

Après délibération, les administrateurs décident à l'unanimité d'octroyer une procuration spéciale à PaWoR SRL, dont le siège social est sis à Balmoral 13A (boîte 8), B-4845 Jalhay (RPM: 0742.913.793), représentée par son gérant Laure Gardier, ayant comme objet la représentation de la Société en ce qui concerne: (a) la conclusion de conventions, le placement de commandes et le paiement des factures dans le cadre des dépenses opérationnelles, avec une valeur maximale de EUR 20.000; (b) la rédaction et acceptation d'offres de vente (y compris la signature de contrats de vente ainsi que de bons de commande de vente) avec une valeur maximale de EUR 200.000; (c) se conformer à toutes les obligations légales lui incombant en vertu de la législation sociale et fiscale et du droit des assurances; et (d) licenciements, recrutements et changement de conditions de travail des salariés.

Par souci de clarté, les administrateurs soulignent que les matières suivantes ne font pas partie de la procuration spéciale: (a) faire des investissements, quel que soit le montant; (b) acheter ou vendre des actions ou (part de) l'actif d'une autre société; (c) la formation ou la liquidation des sociétés filiales; (d) la conclusion, la modification ou la cessation d'une convention concernant un partenariat ou une joint-venture; ou (e) l'initiation, la conduite ou la résolution (à l'amiable) d'un litige qui dépasse une valeur de EUR 20.000.

3) Octroi d'une procuration spéciale à Audaces SRL, représentée par son gérant Audrey Massart

Après délibération, les administrateurs décident à l'unanimité d'octroyer à Audaces SRL, ayant son siège social à Rue de Thisnes 24A, B-4280 Hannut (RPM 0742.913.793), représentée par son gérant Audrey Massart, une procuration spéciale afin de représenter la Société en ce qui concerne les matières suivantes (sans préjudice des pouvoirs de représentation légales et statutaires):

- a) l'ouverture et la clôture de comptes bancaires;
- b) conformer à toutes les obligations légales en vertu de la législation sociale et fiscale et le droit des assurances;
- c) signer et recevoir de la correspondance avec des banques, des institutions financières, des autorités et l'administration; et

d) représenter la Société vis-à-vis l'administration de la TVA en ce qui concerne les relevés, déclarations (trimestrielles), listes annuelles des clients assujettis, etc.

4) Procuration spéciale

Après délibération, les administrateurs décident à l'unanimité d'accorder une procuration spéciale à Dimitri Coun, à Michaël Pollet, à Teona Aptsiauri, à Michaël Pollet, à Sofie Swaelens, à Xander Michels ou à tout autre avocat du cabinet d'avocats Four and Five Law SRL dont les bureaux sont situés en 2000 Anvers, Jan Van Gentstraat 1/101, chaque mandataire agissant seul et avec la possibilité de substitution, afin de faire publier les résolutions susmentionnées aux annexes du Moniteur Belge et de procéder à l'inscription à la Banque-Carrefour des Entreprises.

Xander Michels
Mandataire spécial